

**Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 1 juillet 2016

**6<sup>ème</sup> Commission**  
N° CP-2016-7-6-8

**Service instructeur**

DEAA - service appui administratif et financier

**Service consulté**

**SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES POUR LES TRAVAUX DE  
RESTRUCTURATION DES EQUIPEMENTS DE LOISIRS ETE/HIVER  
SITES DU SCHNEPFENRIED-TROIS FOURS, GASCHNEY ET TANET  
PROGRAMME 2016-2017**

Résumé : Le présent rapport a pour objet :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle 2008-2015 d'aménagement du site d'intérêt départemental du Schnepfenried-Trois Fours, au bénéfice du syndicat mixte d'aménagement des stations de la Vallée de Munster/Hautes-Vosges, et d'autoriser le Président à le signer ;
- de voter des subventions d'investissement d'un montant total de 600 000 € en faveur du syndicat mixte d'aménagement des stations de la Vallée de Munster/Hautes-Vosges, pour les sites du Schnepfenried-Trois Fours, site d'intérêt départemental d'une part, du Gaschney et du Tanet, sites d'intérêt local d'autre part.

Le syndicat mixte d'aménagement des stations de montagne de la Vallée de Munster/Hautes-Vosges a pour objet d'assurer la mise en valeur du site d'intérêt départemental du Schnepfenried-Trois Fours en hiver comme en été ainsi que des sites d'intérêt local du Tanet et du Gaschney.

**I. Politique du site d'intérêt départemental du Schnepfenried-Trois Fours**

Les dispositions statutaires applicables au syndicat mixte indiquent que les opérations d'investissements non courants, concourant à l'aménagement du site d'intérêt départemental du Schnepfenried-Trois Fours, font l'objet d'une convention entre les membres du syndicat.

C'est dans ce cadre qu'est intervenue la convention pluriannuelle 2008-2015, signée le 14 février 2011, laquelle prévoit le soutien du Département au titre de plusieurs investissements de cette nature au taux de 90% du solde à charge pour le syndicat mixte, déduction faite des participations extérieures.

Le syndicat mixte de la Vallée de Munster conduit actuellement le programme de restructuration du Schnepfenried-Trois Fours, sur la base de la convention pluriannuelle précitée maintenue en vigueur puisque certaines des obligations liées au programme pluriannuel 2008-2015 sont toujours en cours de réalisation.

Dans cette convention, le Département du Haut-Rhin s'est engagé à hauteur de 7 905 285 € sur un programme de travaux d'investissements non courants pour la période couvrant 2008 à 2015, pour un coût global estimé alors à 11,522 M€.

Sur cet engagement financier, le Département a déjà versé 6 381 677 €.

A ce jour, il reste un solde disponible sur les financements départementaux d'un montant de 1,5 M€ non engagé, lié au fait que certains des aménagements envisagés initialement dans la convention 2008-2015 ne seront finalement pas réalisés par le syndicat.

De plus, l'article 5 de la convention permet la signature d'un avenant pour modifier le contenu du programme ou la participation financière des membres du syndicat.

En conséquence, la programmation d'opérations complémentaires au programme 2008-2015 nécessite d'établir un avenant à la convention initiale, joint au présent rapport (*annexe 1*).

Cinq axes stratégiques de restructuration sont inscrits à la convention initiale, à savoir :

- Axe 1 : architecture urbaine et paysagère
- Axe 2 : accueil et flux
- Axe 3 : équipements de loisirs d'été
- Axe 4 : équipements de loisirs d'hiver
- Axe 5 : divers.

Le syndicat mixte de la Vallée de Munster sollicite le Département pour que la réalisation d'un téléski débutants soit contractualisée au profit du site du Schnepfenried-Trois Fours dans la convention précitée, au titre d'une programmation 2016-2017.

Cet équipement relève de l'axe 4 (*équipements de loisirs d'hiver*) précité.

De plus, lors de sa réunion du 21 février 2014, la Commission Permanente a approuvé le vademecum de la politique départementale en faveur des sites de loisirs de montagne dans le cadre des secteurs spécifiques des Contrats de Territoire de Vie (CTV) (rapport n°CP-2014-2-6-2). Sur cette base, les équipements de remontées mécaniques qui constituent une extension du réseau peuvent bénéficier d'un taux de subventionnement de 90% de la part du Département lorsqu'ils constituent un équipement structurant majeur pour la station.

Tel est le cas du téléski dont la réalisation est souhaitée.

#### ➤ **Téléski débutants**

L'opération est relative au téléski destiné au public débutant. Les travaux consisteraient à doubler l'installation existante.

La clientèle utilisatrice de cet équipement est familiale, intéressée par l'apprentissage du ski, essentiellement pour les jeunes enfants.

Or, en période d'affluence, l'attente au téléski est de 35 minutes. Un doublement du téléski débutant permettrait d'améliorer de 60 % le débit actuel.

Le coût des travaux est estimé à 500 000 €, et la subvention départementale serait plafonnée à 432 000 € (taux d'aide de 90 % du reste à charge pour le syndicat mixte), sachant que les financements de la Région seraient sollicités. La Communauté de Communes de la Vallée de Munster, membre du syndicat mixte, participerait à raison de 10%.

La subvention départementale de 432 000 € sollicitée sera prélevée sur le programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 204152, code programme 29022 (CTV2 Colmar Fecht et Ried).

## **II. Politique des sites d'intérêt local du Tanet et du Gaschney**

Les opérations relatives aux sites d'intérêt local du Tanet et du Gaschney relèvent des dispositions définies au vademecum précité, adopté le 21 février 2014.

Celui-ci impose que les engagements des membres du syndicat mixte soient formalisés à travers une convention pluriannuelle, précisant le contenu du programme global d'aménagement.

Pour respecter cette obligation, et conformément aux statuts du syndicat, il est proposé que les opérations en faveur des sites d'intérêt local du Tanet et du Gaschney soient intégrées dans la convention d'aménagement précitée en cours, dans le cadre de l'avenant susmentionné.

### **A. Site d'intérêt local du Tanet**

#### **➤ Terrassement bas de station**

Les travaux de renaturation du bas de piste permettraient d'améliorer l'enneigement sur cette zone, compromis en raison de la présence d'écoulement d'eau.

Le syndicat mixte a prévu de réaliser cette opération dès l'automne 2016 afin d'améliorer l'amplitude de la période d'ouverture hivernale du Tanet.

Le coût de cette opération est estimé à 200 000 €.

Le Département est sollicité à hauteur de 80 000 €, soit un taux d'aide de 40 %, conforme au vademecum applicable, la Communauté de Communes intervenant pour le solde, soit 60%, sachant que les financements de l'Etat (FNADT) seraient sollicités.

Le montant de 80 000 € sera prélevé sur le programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 204151, code programme 29022 (CTV2 Colmar Fecht et Ried).

### **B. Site d'intérêt local du Gaschney**

#### **➤ Création d'une station de trail**

La station de Trail est un lieu dédié à la course en montagne, qui propose des parcours balisés de tous niveaux, des services (base d'accueil) et des outils (site internet communautaire et application mobile) à la fois aux débutants désireux d'apprendre et d'être encadrés (prestations de coaching) et aux passionnés qui recherchent en un seul lieu de quoi organiser des stages ou des week-ends complets (prêt de matériel).

Dans le cadre de la recherche d'activités complémentaires au ski alpin pour les stations de la vallée de Munster (hivernales ou estivales), le Gaschney constitue un site préférentiel pour le développement de la randonnée et ses activités assimilées.

Ce projet participe au principe de diversification « 4 saisons » des activités possibles sur les sites de montagne.

Point de départ privilégié pour les randonneurs à proximité de lieux emblématiques tels que le Hohneck ou le Frankenthal, le Gaschney est prisé par les traileurs en été, les skieurs de randonnée en hiver.

Le coût de cette opération est estimé à 50 000 €.

Le Département est sollicité à hauteur de 20 000 €, soit un taux d'aide de 40%, conforme au vademecum applicable, la Communauté de Communes intervenant pour le solde, soit 60%, sachant que les financements de l'Etat (FNADT) et de la Région ont été sollicités, venant en déduction de cette somme s'ils sont attribués.

Le montant de 20 000 € sera prélevé sur le programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 204151, code programme 29022 (CTV2 Colmar Fecht et Ried).

#### ➤ Construction d'un garage à dameuse

Cette construction est destinée à doter la station d'un local technique.

La fonction de ce nouveau bâtiment est de garer les dameuses, stocker du matériel, disposer d'un espace « atelier » et permettre l'accueil du personnel technique directement depuis le parking. Le coût de cette opération est estimé à 170 000 €.

Le Département est sollicité à hauteur de 68 000 €, soit un taux d'aide de 40%, conforme au vademecum applicable, la Communauté de Communes intervenant pour le solde, soit 60%.

Le montant de 68 000 € sera prélevé sur le programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 204151, code programme 29022 (CTV2 Colmar Fecht et Ried).

Au total, le montant de crédits nécessaire à la programmation des opérations en faveur du syndicat mixte de la Vallée de Munster se monte à 600 000 € détaillés ci-après (en euros) :

OPERATIONS/ Sites	Montants subven- tionnables HT	Taux de financement Cd68	Subven- tions Cd 68	Taux de financement COM COM de Munster	Subventions COM COM de Munster	Subventions autres Etat (FNADT) Région
<b>Site d'intérêt départemental</b>						
Schnepfenried – Trois Fours Téléski débutant	500 000	90 % du reste à charge du SM	Plafonnée à 432 000	10 %	50 000	18 000
<b>Sites d'intérêt local</b>						
Tanet Terrassement bas de station	200 000	40 % du reste à charge du SM	80 000	60 %	120 000	sollicitée
Gaschney station trail	50 000	40 % du reste à charge du SM	20 000	60 %	30 000	sollicitée
Gaschney	170 000	40 %	68 000	60 %	102 000	0,00

construction garage à dameuse						
SOUS/TOTAL FINANCEMENT			168 000		252 000	18 000
<b>TOTAL TRANCHE 2016-2017</b>	<b>920 000</b>		<b>600 000</b>		<b>302 000</b>	<b>18 000</b>
<b>TOTAL FINANCEMENTS</b>			<b>920 000</b>			

La programmation 2016-2017, objet du présent rapport, donnant lieu au versement de subventions d'un montant global de 600 000 € en faveur des sites du Schnepfenried-Trois Fours, du Tanet et du Gaschney, viendra solder l'engagement financier primitif du Département du Haut-Rhin, relatif à la convention initiale 2008-2015, signée le 14 février 2011.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder, au bénéfice du syndicat mixte de la Vallée de Munster/Hautes-Vosges, des subventions au titre des investissements non courants, d'un montant de 600 000 €, telles que détaillées dans le tableau figurant au présent rapport ;
- de prélever les crédits correspondants sur le programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 204152, code programme 29022 (CTV2 Colmar Fecht et Ried) ;
- de prendre acte que l'attribution de cette somme de 600 000 € solde l'engagement financier du Département du Haut-Rhin au titre de la convention pluriannuelle d'aménagement été/hiver du site du Schnepfenried-Trois Fours 2008-2015, signée le 14 février 2011 ;
- d'adopter les termes de l'avenant n°1 à la convention précitée, joint au présent rapport ;
- de m'autoriser à le signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN